

Responsable de la compétition :

Ludovic CANTIN
06 76 33 85 46
ludoviccantin@yahoo.fr

REGLEMENT COUPE DU LOIRET

Saison 2024-2025

Cette compétition est régie par les règles suivantes et est entièrement indépendante du Championnat de France Seniors par équipes.

1) Qualification des participants

Cette compétition ne peut être disputée que par des joueurs en possession d'une licence compétition à la FTT pour la saison en cours, toutes licences loisirs passeront en compétitions. Les poussin(e)s ne sont pas autorisé(e)s à participer. Le nombre de féminines par équipe n'est pas limité.

Seuls les joueurs inscrits sur la fiche d'engagement de l'équipe seront autorisés à participer aux rencontres de la compétition.

Si un joueur inscrit ne peut pas jouer la rencontre, celui-ci à la possibilité, après en avoir informé le Comité, d'être remplacé par un joueur du même club ayant moins de points licence que le joueur remplacé.

2) Lieu et Horaire des rencontres

Lieu ⇒ chaque poule sera accueillie par un club, communiqué ultérieurement

Heure ⇒ début de la compétition à 20h30

3) Structure de la compétition

Trois tableaux sont proposés :

Total des points des 2 meilleurs joueurs inscrits **> ou égal à 2100 points** : **TABLEAU A**

Total des points des 2 meilleurs joueurs inscrits **entre 1450 et 2099 points** : **TABLEAU B**

Total des points des 2 meilleurs joueurs inscrits **< ou égal à 1449 points** : **TABLEAU C**

Les équipes seront placées dans les poules en fonction du total des points licence des 2 meilleurs joueurs constituant l'équipe. En cas d'égalité du total des points, il sera procédé à un tirage au sort.

4) Organisation sportive

A. FORMULE DE LA COMPETITION

La formule de la compétition sera établie en fonction du nombre d'équipes inscrites

B. COMPOSITION DES EQUIPES

- Les équipes peuvent être composées de 2, 3 ou 4 joueurs.
- Tous les simples d'une même rencontre doivent être disputés par les 2 mêmes joueurs de l'équipe. Le double peut être constitué de joueurs n'ayant pas fait les simples.
- Lors d'une même journée, l'équipe jouant la 2^{ème} rencontre peut être constituée différemment de celle ayant joué la 1^{ère} rencontre, en respectant l'Art 1.
- Les ententes entre clubs ne sont pas autorisées.

C. DEROULEMENT DES RENCONTRES ET DECOMPTE DES POINTS

Toutes les parties sont jouées (pas de score acquis).

Les 2 joueurs d'une équipe disputant les simples sont désignés par les lettres A et B.

Les 2 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par les lettres X et Y.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AX – BY – Double – AY – BX

- a. Pour chaque partie d'une rencontre, six cas peuvent se présenter :
- Un joueur gagne une partie (par forfait ou non) : son association marque 1 pt,
 - Un joueur dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son association marque 0 pt,
 - Un joueur abandonne au cours d'une partie : son association marque 0pt,
 - Un joueur refuse de disputer une partie ou bien ne peut le faire pour cause de blessure : son association marque **0 pt**,
 - Une partie n'est pas disputée pour cause de non-présentation à la table d'un des 2 adversaires ou pour cause d'impossibilité : l'association fautive marque **0 pt**,
 - Une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les 2 associations marquent **0 pt**.
- b. Un joueur qui abandonne au cours d'une partie ou qui refuse de disputer une partie ou qui ne peut pas jouer pour cause de blessure ou tout autre motif, ne peut plus disputer ses éventuelles parties restantes (y compris le double). Il marque 0 point à chaque fois pour son équipe.
- c. L'addition des points partie obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.

5) **Retard ou forfait**

5-1) Retard

Une formation, en cas de retard, est pénalisée de la manière suivante : si le retard au pointage dépasse les 30 minutes, l'équipe est forfait.

5-2) Forfait

La formation qui ne présente qu'un joueur est déclarée forfait.

6) **Feuilles de rencontres**

L'ensemble des feuilles de rencontres est regroupé par l'équipe recevante qui les transmet au Comité dès le lundi qui suit la rencontre.

7) **Engagements / Amende**

Les droits d'engagement pour chaque équipe s'élèvent à 12€ et demeurent acquis même en cas de retrait de l'équipe après l'inscription.

Une équipe « forfait non excusé » se verra infliger une amende de 30 euros.

8) **Réserves, réclamation, tenue et discipline**

Les règles du championnat de France par équipes s'appliquent à cette compétition, la commission sportive étant seule juge quant à l'interprétation du présent règlement.

9) **Coefficient de la compétition**

Le coefficient attribué à cette compétition est de 0.5.

10) **Récompenses**

Les vainqueurs et finalistes de chaque tableau seront récompensés par des médailles et/ou des coupes.

Le challenge Coupe du Loiret est remis en jeu chaque année.

Le challenge restera définitivement au club après 4 victoires

11) **Réception des rencontres**

Le fait d'inscrire une équipe engage potentiellement à recevoir les rencontres d'une poule.